



NSC GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Avis de convocation
25 MAI 2023

Le 27 avril 2023

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire,

Au nom de la Société NSC Groupe, j'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra

LE JEUDI 25 MAI 2023 A 10H30
240, rue de la République, 68500 GUEBWILLER
(Usine du Moulin)

Comme chaque année, cette Assemblée vous donnera l'occasion de vous exprimer et de vous informer. J'évoquerai pour vous les développements qui ont jalonné la vie de notre Groupe tout au long de l'année écoulée, les perspectives et je répondrai à vos questions.

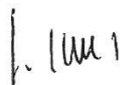
Dans le dossier ci-joint, vous trouverez l'ordre du jour de l'Assemblée et les éléments nécessaires à votre information. Vous y trouverez également les différents documents suivants :

- le texte des résolutions proposées,
- l'exposé sommaire sur la situation de la Société au cours de l'exercice 2022,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- la formule de demande d'envoi des documents et renseignements.

Votre participation est importante pour NSC Groupe et je souhaite vivement que vous puissiez prendre part à cette Assemblée. Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez en particulier aux résolutions soumises à votre vote.

J'aimerais, au nom du Conseil d'Administration, remercier chacune et chacun d'entre vous de votre confiance et de votre soutien.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher Actionnaire, l'expression de ma considération distinguée.



Pascal ROUHAUD
Président-Directeur Général

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 MAI 2023

MODE DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance.

Conformément aux dispositions du Code de commerce, les actionnaires sont informés que la participation à l'assemblée est subordonnée à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription de ses actions sur les registres tenus par la société NSC GROUPE sise 170, rue de la République à 68500 Guebwiller,
- pour l'actionnaire au porteur, sa participation est subordonnée à l'enregistrement comptable de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte dans le même délai, dans son compte titres tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère. **Ce dépôt devra être effectué au siège social, 170 rue de la République, 68500 GUEBWILLER.**

Cette inscription doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- voter par correspondance ;
- donner une procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires.

en utilisant le formulaire ci-inclus, conformément aux instructions mentionnées au verso, et le retourner à l'adresse de la société, à l'attention du Service Affaires Juridiques.

Les propriétaires d'actions au porteur qui souhaitent voter par correspondance ou par procuration, pourront demander un formulaire à la Société, à l'établissement financier dépositaire de leurs titres, par lettre simple ou par courrier électronique, à l'adresse suivante : procuration.ag@nsc.fr, qui devra parvenir au siège social, au plus tard six jours avant la date de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis et signés parvenus à la Société, à l'attention du Service Affaires Juridiques, trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale, et être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.

*

*

*

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées générales sont à la disposition des actionnaires au Service Affaires Juridiques – 170, rue de la République, 68500 Guebwiller ou seront envoyés aux actionnaires qui en feront la demande ainsi que sur le site Internet de la société dont les coordonnées sont les suivantes : www.nsc-groupe.com.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce
3. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2022
4. Affectation du résultat
5. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022
6. Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2022
7. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés par l'article L.225-38 du Code de commerce
8. Quitus aux Administrateurs de la société
9. Ratification de la nomination provisoire d'un Administrateur
10. Renouvellement du mandat de trois Administratrices
11. Renouvellement du mandat de deux Administrateurs
12. Echéance et renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes titulaires
13. Pouvoirs pour les formalités

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net de 1 358 782,73 €

L'Assemblée générale ordinaire prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du Conseil d'administration et Directeur Général établi conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.225-235 du même Code.

L'Assemblée générale ordinaire approuve également les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 223 quater du Code général des impôts pour un montant global de 11 168 € avec un impôt correspondant de 2 792 €, toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividende

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 358 782,73 € au compte report à nouveau antérieur d'un montant de -24 635 852,62 € soit un report à nouveau après affectation du résultat qui s'établit comme suit :

Report à nouveau antérieur	-24 635 852,62 €
Résultat de l'exercice	1 358 782,73 €
Bénéfice distribuable	-23 277 069,89 €
Total du dividende à distribuer	0,00 €
Report à nouveau après affectation du résultat	-23 277 069,89 €

Conformément aux propositions du Conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des trois derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice	Nominal de l'action	Dividende distribué	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
Exercice 2019	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Exercice 2020	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €
Exercice 2021	16,00 €	0,00 €	0,00 €	0 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, se soldant par un bénéfice net consolidé de 2 027 425 €

QUATRIÈME RÉOLUTION

Objectif : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. Elle approuve chacune des conventions qui en font l'objet.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Objectif : Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2022

L'Assemblée générale ordinaire donne en conséquence, quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de la société pour leur gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SIXIÈME RÉOLUTION

Objectif : Ratification de la nomination provisoire d'un administrateur

L'Assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Madame Carine SALVY en date du 06 avril 2023 et propose de ratifier la nomination de Monsieur Vincent SCHALCK, né le 29 juin 1965 à Strasbourg, et demeurant 25, rue du Champ du Feu à Holtzheim, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de la séance du 06 avril 2023 pour la durée restant à courir du mandat de Madame Carine SALVY, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2025, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

SEPTIÈME RÉOLUTION

Objectif des 7e, 8e et 9e résolutions : Renouvellement des mandats de trois administratrices

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Maëva BARRERE, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Nadia KOCH, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administratrice pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Madame Sonia SIKORAV, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DIXIÈME RÉOLUTION

Objectif des 10e et 11e résolutions: Renouvellement des mandats de deux administrateurs

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Pascal ROUHAUD, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire propose de réélire en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans dans les conditions prévues par l'article 15 des statuts, Monsieur Fabrice URBAN, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2026, sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Objectif des 12e et 13e résolutions : renouvellement des mandats des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat venu à échéance de la société MAZARS, en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelé à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle le mandat venu à échéance de la société FIDUCIAIRE DE REVISION SA , en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelé à statuer en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Objectif : Délégation de pouvoirs pour remplir les formalités légales

L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi.

EXPOSÉ SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 ET DES PERSPECTIVES

Comptes consolidés 2022 établis selon le règlement ANC n° 2020-01.

Le Conseil d'administration, réuni le 06 avril 2023, a arrêté les comptes audités de l'exercice 2022.

<i>en '000 €</i>	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Chiffre d'affaires	66 831	48 019
Résultat d'exploitation	1 483	-687
Dépréciation des écarts d'acquisition	-767	0
Résultat financier	192	-388
Résultat exceptionnel	1 454	570
Impôts sur les résultats	-334	1 271
Résultat net des sociétés intégrées	2 027	765
Résultat des activités abandonnées	0	-46
Résultat net consolidé	1843	719
Résultat net (part du Groupe)	1 843	694

Le taux d'intégration de la SCI Florimmo a été porté de 69% à 89% suite à une augmentation de capital par incorporation partielle du compte courant de NSC Groupe.

ÉVOLUTIONS DU GROUPE NSC EN 2023

La reprise des ventes constatée en 2021 s'est confirmée en 2022 :

- Les prises de commandes de l'exercice ont été satisfaisantes pour l'ensemble des filiales qui ont retrouvé ou dépassé les niveaux d'avant la crise de 2020,
- Le regain d'activité du secteur Fiber to yarn est resté concentré sur l'acrylique pour tapis/ameublement et sur le fil tricot, notamment pour la Turquie et l'Iran. Malgré une commande significative reçue en toute fin d'année par SATM du principal peigneur chinois, le fil tissé « habillement formel » n'a pas redémarré en Asie. La reprise des investissements en Chine a été freinée par la levée tardive de la libre circulation des personnes et des marchandises. L'activité des pièces de rechanges est restée bien orientée avec des taux d'utilisation des usines satisfaisants,
- Les entrées de commandes de la Fonderie sont restées soutenues, malgré de légers fléchissements constatés au début du printemps et sur une courte période en fin d'année,
- Monomatic avait enregistré quelques commandes significatives fin 2021 / début 2022 plusieurs projets « grande laize » et cette trajectoire positive s'est poursuivie durant le premier semestre. La hausse des prix de l'énergie a entraîné au 2e semestre des retards de prise de décision par nos clients. La demande de modernisation d'anciennes machines en service est restée importante.

Persistance des difficultés d'approvisionnement et incidence des hausses de coûts subies :

- Comme annoncé précédemment, l'ensemble des activités a fait face à des perturbations logistiques et à des hausses de coûts très importantes que le conflit en Ukraine a amplifiées momentanément,

- Ces difficultés logistiques et d'approvisionnement, notamment de composants électroniques nécessaires au fonctionnement des machines de préparation à la filature fabriquées par Fiber to yarn et aux machines vendues par Monomatic, ont entraîné des retards de facturation tout au long de l'année. Au 31 décembre, une dizaine de machine n'a pu être livrée par N.Schlumberger et par SATM pour 3,3 M€,
- Des initiatives de sécurisation des approvisionnements et de minimisation des hausses de coûts ont été mises en place et la politique tarifaire adaptée depuis l'automne 2021. Malgré ces initiatives, une érosion des marges de 2,5 M€ a été constatée sur les affaires facturées au grand export par N.Schlumberger et par SATM principalement sur le 2e semestre. Une part conséquente des achats pour ces affaires a subi le pic des hausses de coûts induit par le conflit Ukrainien.

Le flux de trésorerie d'exploitation a progressé de 20% en 2022 à 4,6 M€ :

- La marge brute d'autofinancement a progressé de 71% en 2022. Malgré la dizaine de machines non livrées fin 2022, la variation du fonds de roulement est restée positive en 2022 grâce à une gestion rigoureuse du BFR et à une augmentation conséquente des acomptes perçus des clients. Le fonds de roulement devrait néanmoins peser sur l'exploitation en 2023,
- Au 31 décembre 2022, la trésorerie consolidée, nette des dettes financières à moins d'un an, s'élevait à 11,8 M€ contre 10,4 M€ au 31 décembre 2021.

L'ensemble des friches industrielles détenues à Guebwiller a été cédé fin 2022 :

- L'ensemble des friches et terrains détenus par NSC Groupe à Guebwiller été cédé le 13 novembre 2022 à la ville de Guebwiller via l'Etablissement public foncier d'Alsace. La vente, d'un montant de 2,5 M€ a été encaissée à hauteur de 2,2 M€ en décembre et le solde en janvier.
- Par ailleurs, un bâtiment ex NSC Packaging à Vouziers, qui restait détenu par NSC Groupe, a été cédé en mai pour 0,1 M€

PERSPECTIVES POUR 2023

Les contraintes liées aux problèmes d'approvisionnement restent importantes en ce début d'année et devraient durer notamment concernant la disponibilité de certains achats tels que les moteurs et les composants électroniques.

Les conséquences du séisme qui a dévasté partiellement le sud de la Turquie pourraient avoir des répercussions pour les sociétés du secteur Fiber to yarn, la plupart des usines textiles étant situées sur le secteur de Gaziantep où les secousses ont été fortes. Les commandes turques s'élèvent à 10,5 M€ et représentent un quart du carnet de commande de début d'exercice. A ce jour, aucune annulation de commande n'a été enregistrée mais la principale commande en carnet de 5,2 M€ doit maintenant être livrée au 4^e trimestre et non plus fin février.

Hormis ces incertitudes, le groupe devrait enregistrer sur cet exercice une progression du chiffre d'affaires consolidé de l'ordre de 15%. Au 1^{er} janvier 2023, les carnets de commandes de machines s'établissaient à 40,1 M€ contre 26,6 M€ à la même période l'année passée. Le détail est le suivant :

- Pour les sociétés du secteur Fiber to yarn : N.Schlumberger 19,0 M€, SATM 14,9 M€ et Seydel 2,7 M€
- Pour Monomatic : un carnet de 3,4 M€

Pour Fonderie Schlumberger, le carnet de commandes s'établissait au 1^{er} janvier 2023 à 3,9 M€ contre 3,15 M€ à la même période l'année passée.

Au-delà de la capacité à livrer nos clients sans retard, le retour à une rentabilité d'exploitation satisfaisante sera conditionné :

- A nos efforts de synergies et de productivité qui sont à réaliser pour les activités industrielles de Fiber to yarn,
- A la maîtrise de la réalisation des continus à filer à Novara sachant que les dernières machines assemblées remontent à 2019 sur le site d'Imola,
- A l'absence de hausses soudaines et momentanées des coûts des matières premières et des composants difficilement répercutables sur une partie des clients au grand export,

N.Schlumberger engagera en 2023 la commercialisation des machines mécatronisées de la gamme 50 qui seront présentées officiellement lors du salon international ITMA qui se tiendra en juin à Milan.

La trésorerie disponible permettra d'assurer la continuité d'exploitation sur l'exercice.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis conformément au règlement ANC n° 2020-01 en remplacement du référentiel CRC 99-02 qui était appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé 2022 s'est établi à 66,8 M€, en hausse de 39% par rapport à 2021. La reprise de l'activité confirmée sur l'exercice a permis à l'ensemble des sociétés d'enregistrer une hausse de la facturation en 2022.

Un profit d'exploitation de 1,5 M€ hors dépréciation des écarts d'acquisition a ainsi été enregistré sur l'exercice contre une perte de 0,7 M€ en 2021 :

- Le retour à une rentabilité d'exploitation positive du secteur Fiber to yarn, à hauteur de 0,7 M€, malgré les difficultés d'approvisionnement et les hausses de coûts de matières non répercutées sur les clients,
- La Fonderie a continué à bénéficier d'un niveau d'activité soutenu et d'une gestion rigoureuse qui ont permis d'enregistrer un profit d'exploitation de 0,4 M€, en augmentation de 15% en 2022,
- Monomatic a enregistré un profit d'exploitation de 0,2 M€ grâce à un rattrapage des expéditions au 2^{ème} semestre après une quasi-absence de facturation de machines au 1^{er} semestre liée aux nombreux problèmes d'approvisionnement rencontrés durant l'exercice.
- La perte du secteur « Autres » est en nette diminution par rapport à 2021, grâce à une réduction de la perte d'exploitation de NSC Groupe et à la contribution positive de NSC USA.

Le bénéfice net a progressé de 182% en 2022 à 2,0 M€, compte tenu :

- du retour à une rentabilité d'exploitation positive après deux années de pertes, malgré une dépréciation de l'écart d'acquisition de CMT de 0,7 M€ qui est liée à la moindre rentabilité attendue sur la période 2022 à 2027 notamment pour les continus à filer,
- d'un résultat financier positif de 0,19 M€ grâce à l'incidence positive de la remontée des taux d'intérêt pour l'actualisation des passifs sociaux en fin d'exercice,
- d'un résultat exceptionnel positif de 1,4 M€ lié à un résultat net de cession des friches détenues à Guebwiller,
- d'une charge nette d'impôts de 0,33 M€ intégrant des crédits d'impôts à hauteur de 0,16 M€ et une réduction de l'activation des impôts différés actif à hauteur de 0,25 M€.

Un produit exceptionnel de 0,3 M€ lié à une cession de machine amortie avait été constaté par Monomatic en 2021.

Les capitaux propres part du groupe à fin 2022 s'établissent à 29,4 M€ et représentent 36% du total du bilan contre 37% à la fin de l'année précédente.

La trésorerie nette des dettes financières à moins d'un an s'établit à 11,8 M€ à fin 2022 contre 10,1 M€ à fin 2021 grâce au flux de trésorerie d'exploitation positif généré sur l'exercice.

INTEGRATION FISCALE

La société NSC Groupe SA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe en application des dispositions de l'article 223 A du CGI à compter du 1^{er} janvier 1997. Cette intégration fiscale concerne les sociétés françaises : Monomatic, Fonderie Schlumberger et N.Schlumberger.

Le report déficitaire global de ce groupe d'intégration fiscale s'élève à 65,1 M€ au 31 décembre 2022 et a été diminué de 1,6 M€ par l'imputation sur les résultats de l'exercice des déficits reportables par Fonderie Schlumberger, Monomatic, NSC Groupe et N.Schlumberger.

PRINCIPAUX RISQUES

Les principaux risques auxquels est exposé le groupe sont liés aux performances techniques et de production souhaitées par les clients et contractées par les sociétés du groupe.

Le groupe apprécie ces risques au niveau de la maison mère qui donne son accord lorsque les termes des contrats engageant les sociétés s'écartent des limites définies. Il considère que ces risques sont maîtrisés et convenablement retranscrits dans les comptes.

A l'exception de Fonderie Schlumberger, les sociétés du groupe sont exposées de façon modérée aux risques de prix, certaines fournitures telles que les composants électroniques pouvant peser sur les prix de revient des équipements vendus. Toutefois, certains contrats de vente déjà enregistrés avant des périodes de fortes hausses des prix de matériaux pourront voir leur rentabilité dégradée par la non répercussion de ces hausses dans les prix de vente. La durée de validité des offres commerciales a été réduite dès l'été 2021 et les règles de chiffrage revues afin de tenir compte de la tendance haussière des coûts. Fonderie Schlumberger sécurise ses achats d'électricité sur une base annuelle et intègre des clauses d'indexation trimestrielles du prix de l'acier pour la quasi-totalité des contrats commerciaux afin de répercuter, dans ses facturations, les variations du coût de la matière première.

S'agissant des risques de crédit, N.Schlumberger et Fonderie Schlumberger disposent de contrats individuels qui les couvrent contre les risques d'impayés par une assurance-crédit souscrite auprès de la Coface. Par ailleurs, les affaires commerciales importantes à l'exportation sont le plus souvent sécurisées par des lettres de crédit dont les termes sont validés par les services financiers de NSC Groupe préalablement à la prise des commandes.

Le risque de liquidité expose essentiellement les sociétés du groupe qui détiennent des avoirs financiers importants soumis au risque de non retrait possible à court terme de tout ou partie des placements déposés dans des établissements bancaires ou financiers. NSC Groupe est la société potentiellement la plus exposée au sein du groupe. Afin de limiter ce type de risque, le service financier de NSC Groupe évalue régulièrement la notation des supports financiers et des établissements qui en sont les dépositaires. Par ailleurs, la totalité des placements dans le groupe est réalisée sur des supports à risque réduit de type OPCVM monétaire, certificats de dépôt ou équivalent.

L'exposition des sociétés du groupe au risque de trésorerie est limitée aux seules opérations en devises, et pour NSC Groupe, à l'utilisation ponctuelle d'instruments dérivés pour couvrir les risques de taux sur emprunts bancaires. Les risques de change relatifs aux affaires commerciales significatives sont couverts ponctuellement par chaque société du groupe lorsque les flux nets de trésorerie peuvent entraîner une exposition en devise.

La crise sanitaire mondiale du coronavirus, qui a fortement pesé sur le niveau d'activité du groupe en 2020 et dans une moindre mesure en 2021 semble maîtrisée. A la date de rédaction de ce rapport, il n'est pas anticipé de conséquence négative pour l'exercice en cours.

Les sociétés du secteur NSC Fiber to yarn sont également exposées aux aléas géopolitiques. Une part très conséquente de leur facturation est réalisée en Chine, en Iran, en Turquie, et dans certains pays du Moyen-Orient et d'Extrême-Orient.

Le conflit Ukrainien peut continuer à faire peser des incertitudes pour l'économie mondiale notamment le renchérissement à court terme du prix de l'énergie et le risque de pénurie de certains matériaux comme l'aluminium. A la date de rédaction de ce rapport, aucune incidence particulière n'a été chiffrée avec précision.

Une réduction de la consommation des ménages dans le monde, consécutive à ce conflit, pourrait impacter la consommation textile. Le niveau de production des clients de Fiber to yarn et leurs intentions d'investissement pourraient s'en trouver affectées.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

Le taux d'intégration de la SCI Florimmo a été porté de 69% à 89,06% suite à augmentation de capital par incorporation partielle à hauteur de 0,275 M€ du compte courant détenu par NSC Groupe, avec effet au 14 février 2022.

Aucune autre prise de participation n'a été réalisée durant l'exercice.

INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS DU GROUPE

NSC PACKAGING

Les deux sociétés du secteur NSC Packaging sont sorties du périmètre de consolidation et n'ont généré aucune incidence sur les comptes du groupe en 2022.

Pakea

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 26 mai 2021.

NSC Packaging, anciennement dénommée Fege

Cette filiale est sortie du périmètre de consolidation le 9 juillet 2020.

FONDERIE SCHLUMBERGER

Cette société fournit des pièces de fonte brutes ou usinées en petites séries notamment aux secteurs des machines textiles, du transport, de l'éolien et du mobilier urbain.

La demande soutenue des clients a permis d'accroître le chiffre d'affaires de l'exercice qui s'est ainsi élevé à 10,1 M€, dont +1,65 M€ au titre de l'indexation des coûts matières, contre 8,3 M€ en 2021. Cet accroissement d'activité, conjugué à une bonne maîtrise des coûts, a permis d'enregistrer un bénéfice net de 0,23 M€ après constatation d'une provision pour hausse des prix de 0,13 M€ dans les comptes sociaux.

NSC FIBER TO YARN

NSC Fiber to Yarn propose des lignes complètes destinées au peignage et à la préparation à la filature des fibres longues, sous les marques Cognetex, N.Schlumberger, Seydel et Sant'Andrea Textiles Machines (SATM).

N.Schlumberger

La bonne tenue des entrées de commandes en 2022 notamment pour le secteur de l'acrylique, a permis de confirmer le redressement du chiffre d'affaires à 33,8 M€ contre 24,2 M€ l'année passée. Compte tenu des hausses de coûts constatées en 2021 et 2022, une provision pour hausse des prix de 0,9 M€ a été constituée dans les comptes sociaux à fin 2022. Hors incidence de cette provision exceptionnelle, le bénéfice net qui est en retrait de 0,2 M€ par rapport à 2021, se serait élevé à 1,1 M€.

La société Seydel, située en Allemagne, filiale de N.Schlumberger, a également bénéficié de la bonne orientation du secteur de l'acrylique. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 M€, en hausse de 10% par rapport à 2021, et un bénéfice net de 0,4 M€.

La société BTH, localisée à Hong-Kong et détenue par N.Schlumberger à hauteur de 60%, a réalisé un chiffre d'affaire de 0,08 M€ et un bénéfice net de 0,2 M€ après dividende reçu de sa filiale située en Chine continentale, LT ZJG, qui a généré des ventes de pièces de rechange pour 1,0 M€ auprès de clients locaux.

La société SATM, également détenue par N.Schlumberger, est évoquée ci-après.

N.Schlumberger, et ses filiales, est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de NSC Groupe depuis le 16 mars 2015.

SATM

Cette société, détenue à 100% par N.Schlumberger depuis novembre 2020, disposait en début d'exercice d'un carnet de commande en progression par rapport au niveau très faible de celui de fin 2020. La situation s'est améliorée tout au long de l'année permettant au chiffre d'affaires de progresser de 79% vs. 2021.

Le chiffre d'affaires 2022 s'est ainsi établi à 11,7 M€ en 2022. La perte nette de l'exercice a été réduite de 68% à 0,6 M€, les hausses de coûts des achats ayant pesé sur le redressement de la rentabilité.

MONOMATIC

Monomatic est spécialiste de solutions d'enroulage et de déroulage de matériaux d'emballage à base principalement de carton. Elle développe par ailleurs des lignes complètes de transformation de nappes techniques et composites.

Le niveau du carnet de commande de début d'exercice et les entrées de commandes du 1^{er} semestre ont permis au chiffre d'affaires de progresser de 33% en 2022 pour s'établir à 6,4 M€.

Un bénéfice net de 0,4 M€ a été constaté en 2022 à l'identique de l'exercice précédent qui intégrait une plus-value importante sur la vente d'un dérouleur de démonstration.

AUTRES SOCIÉTÉS DU GROUPE

SCI Florimmo

La SCI Florimmo a acquis début 2019 en crédit-bail un espace immobilier de 1500m² au rez-de-chaussée du bâtiment Le « Louvre » à Guebwiller et le loue à la société L'Atelier Fitness (AFS) qui y exploite une salle de sports depuis l'été 2019. AFS est sortie de redressement judiciaire en février 2022 avec continuation de l'exploitation.

La société a généré un chiffre d'affaires de 0,06 M€ en 2022 et a enregistré une perte nette du même ordre car le loyer actuel perçu d'AFS ne couvre que partiellement les charges de crédit-bail.

Filiales commerciales

Les résultats des filiales commerciales convertis, le cas échéant, aux taux de change moyens des exercices, s'établissent comme suit :

(en M€)	2022	2021
NSC USA Inc.- Fort Mill (Etats-Unis d'Amérique)	0,11	0,16
Servitex Ltda - Montevideo (Uruguay) en liquidation	0,0	0,0
Société Belge d'Automatisme (Belgique), en liquidation	0,0	0,0

COMPTES SOCIAUX DE NSC GROUPE

NSC Groupe a pour vocation de diriger l'activité industrielle, commerciale et financière du groupe. Ses recettes d'exploitation sont assurées par une contribution des sociétés industrielles du groupe et par la facturation de prestations de services et de loyers aux différentes sociétés concernées. Ses charges d'exploitation correspondent aux coûts des fonctions centralisées.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 s'élève à 1,6 M€, quasi-stable par rapport à 2021.

La plus-value de 1,4 M€ constatée sur la cession des friches industrielles détenues à Guebwiller ainsi que la reprise des provisions sur les titres des filiales ont permis d'enregistrer en 2022 un bénéfice net de 1,3 M€ contre une perte nette de 0,9 M€ en 2021. Les titres de la société auto détenus ont fait l'objet d'une reprise de dépréciation de 0,03 M€ en 2022 ; une dotation aux provisions de 0,07 M€ avait été enregistrée en 2021.

Les dépenses visées à l'article 223 quater du C.G.I se sont élevées à 9 807 € avec un impôt correspondant de 2 452 €. Toutefois l'impôt ne sera pas acquitté compte tenu des déficits reportables supérieurs à ce montant.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les échéanciers des créances clients et dettes fournisseurs échus au 31 décembre 2022 sont les suivants (en €) :

31/12/2022	Nombre	Montant total Echus	Echus depuis moins de à 30 jours	Echus depuis moins de à 60 jours	Echus depuis moins de à 90 jours	Echus depuis plus de à 90 jours
Fournisseurs	13	18 480	16 532	440		1 507
	En % des achats totaux HT	1,2%	1,0%	0,0%	0,0%	0,1%
Clients	9	54 971	45 911	3 399		5 661
	En % des ventes total HT	3,5%	2,9%	0,2%	0,0%	0,4%

Les créances douteuses sont exclues des éléments fournis ci-dessus.

Affectation des résultats

Il est proposé d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice de 1 358 782,73 € au compte report à nouveau antérieur de -24 635 852,62 €. Le report à nouveau s'élèvera après affectation à -23 277 069,89 €.

Malgré l'amélioration des résultats, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale de ne distribuer aucun dividende au titre de l'exercice écoulé. Le recours aux prêts garantis par l'Etat (PGE) en 2020 et 2021 ne permet pas, pour le moment, d'envisager une telle distribution.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes de l'exercice 2022 sera la suivante :

	en €
Report à nouveau antérieur	-24 635 852,62
Résultat de l'exercice	<u>1 358 782,73</u>
Bénéfice distribuable	-23 277 069,89
Total du dividende à distribuer	<u>0,00</u>
Report à nouveau	-23 277 069,89

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, les montants du dividende par action mis en distribution au titre des 3 derniers exercices sont mentionnés ci-après :

Exercice		Nominal de l'action	Dividende	Montant éligible à l'abattement art.158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
2019	€	16,00	0,00	0,00	0,00
2020	€	16,00	0,00	0,00	0,00
2021	€	16,00	0,00	0,00	0,00
2022 *	€	16,00	0,00	0,00	0,00

* proposition soumise à l'assemblée générale

INVESTISSEMENTS

En 2022, le montant des investissements en immobilisations incorporelles et corporelles, hors capitalisation des frais de développement, s'est élevé à 2,1 M€, dont 1,3 M€ au titre de machines de présérie chez N.Schlumberger, contre 0,8 M€ en 2021 et le détail par entité est le suivant :

Fiber to Yarn :

- N.Schlumberger : les investissements se sont élevés à 1,56 M€ en 2022 dont 1,27 M€ concernent les machines de présérie de la gamme 50 qui sera commercialisée en 2023.
- SATM : les investissements se sont élevés à 0,32 M€ en 2022 dont 0,1 M€ au titre de la protection anti-incendie.

Fonderie :

- Les investissements 2022 se sont élevés à 0,35 M€ et concernent la mise à niveau de l'automate du chantier HWS2 et le gros entretien des équipements industriels.

Autres :

- Monomatic : les investissements de 0,13 M€ réalisés en 2022 concernent l'entretien des bâtiments et la mise à jour partielle de l'ERP qui sera déployé en 2023.
- SCI Florimmo : aucun investissement n'a été réalisé en 2022.

ÉTUDES ET RECHERCHES

Compte tenu des activités de développement engagées et confirmées en 2022, un montant de 0,19 M€ a été activé en immobilisations incorporelles en 2022 chez N.Schlumberger et concerne les projets déjà engagés antérieurement.

SATM a activé en 2021, un montant de 0,18 M€ en immobilisations incorporelles au titre du développement de la gamme des continus à filer.

Les projets immobilisés toujours en cours de développement à la date de clôture n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

SITUATION FINANCIERE DE NSC GROUPE SA AU 31 DÉCEMBRE 2022

La trésorerie de la société, nette des emprunts et dettes à moins de 1 an auprès des établissements de crédit est quasi-stable à 7,5 M€ contre 7,4 M€ à fin 2021.

Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'élevait à 10,9 M€ à fin 2022 contre 14,1 M€ à fin 2021 : La société n'a contracté aucun financement nouveau durant l'exercice et a continué à se désendetter après avoir contracté 7,0 M€ de PGE en 2020 et 2021.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES DURANT L'EXERCICE 2022

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, les conventions et engagements suivants ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

1. Anciennes conventions règlementées dont l'application s'est poursuivie en 2022 :

- Convention de compte courant avec la Société Belge d'Automatismes (SBA) intervenue en 2011, selon un avenant du 12 décembre 2022, autorisé par votre conseil d'administration du 09 décembre 2022, votre société a prorogé cette convention de compte courant au 11 décembre 2023 en évoquant les mêmes raisons que précédemment,
- Convention de compte courant avec la SCI Florimmo intervenue en 2017, selon avenant n° 3 du 13 juin 2021 autorisé par votre conseil d'administration du 3 juin 2021, le montant du compte courant a été porté de 500 K€ à 600 K€ au même taux que précédemment,
- Convention de compte courant bloqué conclue avec ALSAPAR le 16 septembre 2021 : versement à NSC Groupe d'un montant de 500 K€ dans le cadre du financement négocié avec l'Etat et le pool bancaire

2. Nouvelles conventions règlementées dont l'application a débuté en 2022 :

- Aucune nouvelle convention règlementée n'a débuté en 2022.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2022

A la date d'arrêté des comptes, le groupe disposait de liquidités suffisantes pour assurer la continuité de son exploitation.

Le séisme qui a frappé essentiellement la Turquie au début du mois de février pourrait entraîner des reports de commandes, voire des annulations, durant l'exercice sachant que le carnet des commandes de machines livrables dans ce pays par les sociétés du secteur Fiber to yarn s'élevait à 10,5 M€ au 1er janvier.

Les filiales de Fiber to yarn et Monomatic continuent à faire face à des difficultés d'approvisionnement, notamment de composants électroniques et de moteurs. La politique tarifaire mise en place devrait limiter fortement l'érosion des marges sur les affaires à réaliser et à facturer en 2023.

CAPITAL SOCIAL

Évolution du capital social depuis le 1er janvier 2022

Le capital s'élève à 7 382 832 €, montant inchangé sur l'exercice clos au 31 décembre 2022, et est composé de 461 427 titres.

Actionnariat

Les actionnaires de votre société dont la participation en capital ou en droits de vote dépasse les seuils entraînant publicité sont, à la date du 31 décembre 2022 :

	Actions	Droits de vote
Familles Beydon - Koch	Plus de 73 %	Plus de 87 %
Eximium	Plus de 5 %	Plus de 5 %

Conformément aux dispositions statutaires, le seuil de 2 % entraîne obligation de déclaration à la société.

Aucun salarié n'est actionnaire de la société.

Informations boursières

La capitalisation boursière s'établissait au 31 décembre 2022 à 18,9 M€ contre 19,4 M€ au 31 décembre 2021.

Le cours de bourse en fin d'exercice s'établissait à 41,00 €, contre 42,00 € à fin 2021 et a fluctué entre un plus haut à 62,50 € et un plus bas à 37 €.

Le transfert de la cotation des titres de NSC GROUPE SA depuis le marché réglementé Euronext Paris (compartiment C) vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris a été entériné le 7 novembre 2016 par une assemblée générale. Ce transfert est effectif depuis le 10 janvier 2017.

Rapport spécial sur le rachat de ses propres actions par la société

La société peut être autorisée à acquérir ses propres titres, par priorité en vue de la régularisation du cours de bourse, de leur conservation par la société, de leur attribution aux salariés et dirigeants dans le cadre de programmes d'achat d'actions et/ou de plan d'options, de la remise en échange notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe et de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital afin d'optimiser le résultat par action, sous réserve de l'approbation donnée lors d'une Assemblée générale extraordinaire, dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2022, la société détient 44 424 titres, soit 9,6 % du capital de NSC Groupe.

Rapport spécial sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Par application des dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, nous vous signalons qu'aucune opération n'a été réalisée durant l'exercice en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Par application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce et outre les éléments prescrits par cet article et déjà indiqués par ailleurs dans le présent rapport, nous vous précisons que les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance d'accords conclus entre actionnaires ou par la société, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique portant sur les titres de la société. De plus, il n'y a pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, ni de système d'actionnariat du personnel.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021	2022
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	7 383	7 383	7 383	7 383	7 383
Nombre d'actions ordinaires existantes	461 427	461 427	461 427	461 427	461 427
Actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 060	2 088	1 914	1 546	1 593
Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	422	272	-1 001	-619	516
Impôts sur les bénéfices	636	464	0	0	0
Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-3 837	-15 743	-4 435	-930	1 359
Résultat distribué	1 038	0	0	0	0
Résultats par action (en euros) :					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,29 €	1,59 €	-2,17 €	-1,34 €	1,12 €
Bénéfice après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	-8,32 €	-34,12 €	-9,61 €	-2,02 €	2,94 €
Dividende attribué à chaque action (en euros)	2,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Personnel :					
Effectif moyen des salariés	10,0	7,7	6,5	5,2	5,0
Montant de la masse salariale	1 078	1 037	1 155	710	710
Montant des sommes dues au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	577	556	479	359	394
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0	0

GROUPE CONSOLIDÉ (en milliers d'euros)	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires hors taxes	103 052	86 717	30 929	48 019	66 831
Bénéfice après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	3 188	-8 283	-18 113	694	1 843
Bénéfice par action, après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (part du Groupe)	6,91	-17,95	-43,44	1,66	4,42
Marge brute d'autofinancement	9 985	2 108	-11 975	2 049	3 498
Investissements industriels	2 283	5 547	-2 239	775	865
Personnel :					
effectifs	518	530	382	356	376
masse salariale (charges comprises)	32 139	31 694	18 325	19 487	21 623